



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 12 janvier 2021
Greffe + Travaux_0134 + 611_Préavis édités +
L'Étivaz secteur 3- Cierne du Pont - Molatrays_sma

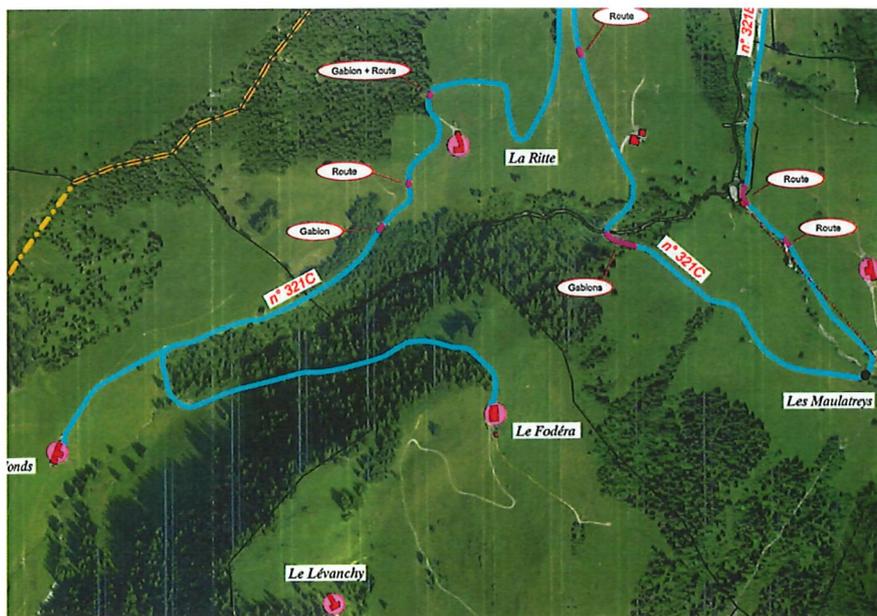
Préavis n°5/2021

Demande de crédit pour la réfection de routes AF, secteur 3 « L'Étivaz », chemins n° 321C - Les Maulatrays - Fodéra et n° 322 - Les Plans - La Cierne du Pont

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

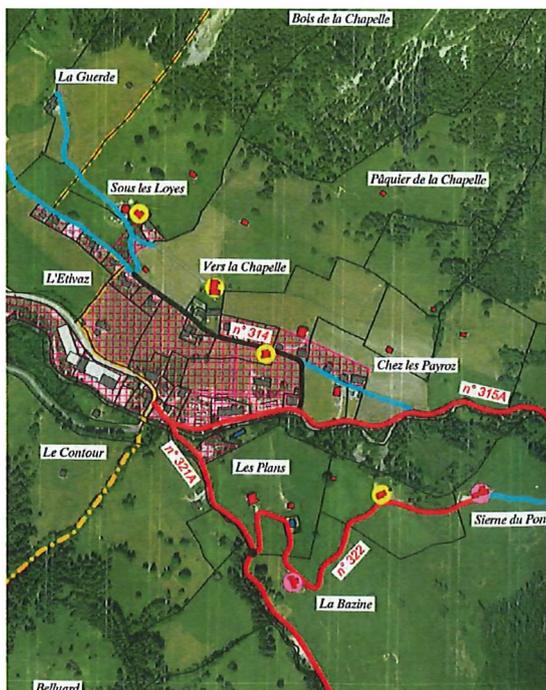
OBJET DU PREAVIS

Ce préavis a pour but de soumettre à votre autorité une demande de crédit, dans le cadre de la poursuite de la réfection de routes améliorations foncières (AF), secteur 3 « L'Étivaz », chemins n° 321C - Les Maulatrays - Fodéra et n° 322 - Les Plans - La Cierne du Pont.



Demande de crédit pour la réfection de routes AF, secteur 3 « L'Etivaz », chemins n° 321C -Les Maulatreys - Fodéra et n° 322 - Les Plans - La Cierne du Pont

Chemin n° 321 C



Chemin n° 322

PREAMBULE

Depuis 2005, la commune a entrepris la réfection de son réseau routier en étroite collaboration avec la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières.

Grâce au subventionnement conséquent du canton (53%) et de la confédération (33%), la commune a l'opportunité de poursuivre le programme mis en place ces dernières années. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette aide, il est important de réaliser chaque année une nouvelle étape de travaux.

Pour rappel, votre autorité a accordé un crédit 10/2017 en lien avec le secteur n° 3 - L'Etivaz - Etape l'Etivaz - Le Clos Ister. Celui-ci reste « ouvert » et doit permettre à l'avenir une réfection complémentaire aux travaux prévus par Romande Energie et le Service de l'eau - Ville de Lausanne dans le cadre du remplacement des conduites d'eau potable, avec turbinage.

Dans le cadre de l'expertise fédérale du 17 septembre 2019, à laquelle ont participé l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG/Améliorations foncières) et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV/Améliorations foncières Vaud), il a été décidé de procéder à la réfection des chemins n° 321C et n° 322, objet du présent préavis, au vu de leur état.

Demande de crédit pour la réfection de routes AF, secteur 3 « L'Etivaz », chemins n° 321C -Les Maulatreys - Fodéra et n° 322 - Les Plans - La Cierne du Pont

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Au vu de l'expertise mentionnée ci-avant, il convient de retenir les éléments suivants :

Chemin 321C - Les Maulatreys - Fodéra

- Le chemin présente un revêtement en bitume, d'une largeur de trois mètres environ. Il est en assez bon état. Toutefois, il y a lieu de réparer environ 80 mètres composés de plusieurs réfections ponctuelles de la chaussée et/ou des ouvrages d'art annexes.
- Il s'agit d'une zone de montagne et d'estivage.
- Le périmètre est compris dans l'inventaire IFP n°1510 « La Pierreuse - Gummfluh - Vallée de l'Etivaz ».
- Il est également compris dans l'inventaire des chemins de randonnées pédestres.
- L'intérêt agricole est admis à 100% du point de vue de l'OFAG/Améliorations foncières.
- La réfection des chemins 321 A et B se fera ultérieurement après l'intervention de Romande Energie et du Service de l'eau - Ville de Lausanne.

Chemin 322 - Les Plans - La Cierne du Pont

- Le chemin présente un revêtement en bitume, d'une largeur de trois mètres environ. La longueur à réfectionner est d'environ 660 mètres.
- Il s'agit d'une zone de montagne III et d'estivage.
- Le périmètre est compris dans l'inventaire IFP n°1510 « La Pierreuse - Gummfluh - Vallée de l'Etivaz ».
- Le chemin est en bout de vie. Il présente des affaissements et son revêtement est usé.
- Le tronçon actuellement en gravier depuis le bâtiment de la Cierne du Pont souffre d'un problème d'évacuation des eaux météoriques, dont celles provenant de la toiture du bâtiment.
- L'intérêt agricole est admis à 100% du point de vue de l'OFAG/Améliorations foncières.
- Une déduction de CHF 5'000.00 par bâtiment non agricole sera déduite du montant subventionnable.
- La partie en gravier depuis le bâtiment de la Cierne du Pont doit être réfectionnée en gravier (condition liée au chemin de Croset).

REMARQUES GENERALES ET IMPORTANTES

Les améliorations foncières appliquent, par mesure d'équité envers les communes, un plafonnement de CHF 850.00 par mètre pour les coûts de réfection complète (chemin n° 322). Pour les réfections partielles (chemin n° 321C), le montant du plafonnement est évalué en fonction des dégâts constatés et du type d'ouvrages (CHF 1'175.00). La recherche de solutions économiques et efficaces est à la charge de la commune et du bureau d'ingénieurs mandaté. Ces montants comprennent l'ensemble des travaux Génie civil et frais techniques.

Les règles et procédures concernant les marchés publics doivent impérativement être respectées. Le non-respect de celles-ci peut entraîner un refus de subvention.

De plus, il est prévu pour chaque chemin un petit montant pour travaux non subventionnables, notamment pour les bâtiments sans affectation agricole, les inscriptions de servitudes, le suivi environnemental, barrières, collecteurs eaux claires, surlargeurs de route.

Demande de crédit pour la réfection de routes AF, secteur 3 « L'Etivaz », chemins n° 321C -Les Maulatreys - Fodéra et n° 322 - Les Plans - La Cierne du Pont

FINANCEMENT TRAVAUX

chemins	coût total	subvention VD (53%)	subvention CH (33%)	part Commune
n° 321C	CHF 94'000.00	CHF 49'820.00	CHF 31'020.00	CHF 13'160.00
non subventionné	CHF 7'000.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 7'000.00
n° 322	CHF 561'000.00	CHF 297'330.00	CHF 185'130.00	CHF 78'540.00
non subventionné	CHF 40'000.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 40'000.00
totaux	CHF 702'000.00	CHF 347'150.00	CHF 216'150.00	CHF 138'700.00

La détermination exacte du subventionnement aux niveaux cantonal et fédéral intervient seulement une fois toute la procédure terminée et sur la base de la soumission rentrée.

CONCLUSIONS

La municipalité vous encourage vivement à voter ce crédit en relevant qu'il est important d'assurer le renouvellement du réseau routier communal qui bénéficie, une nouvelle fois, d'un appui financier important de la part de la confédération et du canton.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal n 5/2021 du 12 janvier 2021 ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Demande de crédit pour la réfection de routes AF, secteur 3 « L'Étivaz », chemins n° 321C -Les Maulatreys - Fodéra et n° 322 - Les Plans - La Cierne du Pont

- A) **D'autoriser** la municipalité à poursuivre la réfection de routes améliorations foncières (AF), secteur 3 « L'Étivaz », chemins n°321C – Les Maulatreys - Fodéra et 322 – Les Plans - La Scierne du Pont.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 702'000.00.
- C) **De financer** ce montant :
- Par une subvention cantonale à recevoir estimée à CHF 347'150.00
 - Par une subvention fédérale à recevoir estimée à CHF 216'150.00
 - Le solde par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 138'700.00, si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
- L'investissement net de CHF 138'700.00 sur une période de 25 ans, à raison d'environ CHF 5'550.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux
 - A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 1'387.00 au taux moyen actuel de 0.99 %.
- E) **D'autoriser** la municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 12 janvier 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La Secrétaire :


Eric Grandjean


Sophie Matthey

